

# CYCLE DE SÉMINAIRES

## L'évaluation d'impact des politiques publiques

### SÉANCE 4

## Quelles données pour l'évaluation des politiques publiques ? Le cas de la politique de santé

Jeudi 31 mai 2018 de 13h30 à 17h

École d'économie de Paris  
Amphithéâtre Oïkos  
48 boulevard Jourdan — 75014 Paris

La réalisation d'évaluations d'impact requiert la disponibilité d'un système d'information adéquat, permettant de construire et de suivre des indicateurs pertinents. Cela peut se faire par la mise en place d'un dispositif de collecte directement associé à la politique publique que l'on souhaite évaluer. Le recours à des sources existantes est cependant moins coûteux, et permet en outre de disposer d'un état des lieux avant la mise en place de la mesure que l'on souhaite évaluer. L'accès à des données administratives est particulièrement intéressant à ce titre. Elles fournissent des informations objectives précises souvent en lien avec la politique étudiée, avec une couverture très large voire exhaustive. L'exploitation de ces sources administratives à des fins d'évaluation soulève néanmoins plusieurs difficultés. Il s'agit en premier lieu de fichiers de gestion, dont la finalité n'est pas de produire des indicateurs statistiques. Les informations collectées correspondent rarement parfaitement à la grandeur d'intérêt pour l'évaluateur. Les fichiers ne sont pas toujours documentés, leur format peut varier au cours du temps voire sur le territoire national (par exemple pour des politiques dont la mise en œuvre est décentralisée). Pour ces raisons, la production de données individuelles à partir de ces sources administratives, quand elle existe, est souvent longue. Par ailleurs, la diffusion de ces données, qui contiennent souvent des informations confidentielles, est strictement encadrée afin de garantir le respect de la vie privée des usagers - mais au prix d'un accès souvent plus complexe<sup>1</sup>.

Néanmoins, sur ces sujets d'accès aux données la France connaît aujourd'hui une dynamique plutôt favorable. Le système statistique public français a déjà une longue expérience d'exploitation des données administratives pour améliorer le suivi des grandeurs économiques (par exemple les données sociales ou fiscales pour la mesure des revenus). La mise en place d'infrastructures sécurisées permet de faciliter la

1. Bozio A. et Geoffard P.-Y. (2017), *L'accès des chercheurs aux données administratives - État des lieux et propositions d'actions*, rapport au secrétaire d'État chargé de l'Industrie, du Numérique et de l'Innovation, groupe de travail du CNIS, mars.

mise à disposition de ce type de données pour les chercheurs, à des niveaux de sécurité et de protection de la confidentialité élevés. La France s'est également engagée dans une politique d'ouverture des données (« Open data ») ambitieuse<sup>2</sup> lors des dernières années, concrétisée par deux lois votées en 2016. La loi du 8 octobre 2016 pour une République numérique comporte plusieurs dispositions permettant de faciliter l'accès à certaines données (en particulier issues des administrations mais également des nouvelles sources provenant du secteur privé et du développement du numérique) pour des travaux de recherche. Elle permet également de faciliter le rapprochement de plusieurs sources, ce qui est souvent nécessaire pour évaluer certains dispositifs. La loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé s'est traduite quant à elle par la constitution d'un Système national des données de santé (SNDS). Cette base de données de santé, unique au monde, rassemble des informations issues de multiples sources sur les parcours de soins. Elle vise à accroître la connaissance sur le système de santé, afin d'améliorer les politiques de santé, en permettant aussi des évaluations plus précises.

Cette séance vise à apporter des éléments d'éclairage autour des enjeux d'accès aux données pour l'évaluation des politiques publiques, à partir d'une réflexion centrée sur les questions de santé.

La première partie de la séance présentera un exemple d'évaluation des politiques de santé, autour des expériences menées en particulier sur les politiques de rémunération comme outil de régulation de l'offre de soins.

La seconde partie de la séance discutera plus largement des questions soulevées par l'utilisation des données individuelles. Un exposé introductif d'Antoine Bozio (directeur de l'Institut des politiques publiques) portera sur l'accès des chercheurs aux données individuelles. Il sera suivi d'une table ronde qui permettra d'aborder différentes questions, notamment :

- Comment se situe la France par rapport aux autres pays en ce qui concerne la disponibilité et l'accès aux données individuelles pour des évaluations d'impact ? Quelles sont les forces et les faiblesses de la France dans ce domaine ?
- La France dispose-t-elle globalement des données et des systèmes d'information nécessaires à la réalisation des évaluations d'impact, notamment dans le domaine de la santé ? Quels sont les apports du Système national des données de santé (SNDS) pour les évaluations de politiques de santé et en quoi va-t-il les faciliter ?
- Est-il possible d'anonymiser des données individuelles sans aucun risque de ré-identification, tout en conservant une information suffisamment riche ? Quel serait un compromis acceptable, et existe-t-il toujours ?
- Quels sont les leviers pour faciliter l'accès aux données individuelles en France ?

2. Le site [data.gouv.fr](http://data.gouv.fr) permet ainsi l'accès à plus de 355 000 données publiques gratuites et réutilisables



## PROGRAMME

### 13h30 INTRODUCTION

Gilles de MARGERIE, commissaire général de France Stratégie

### 13h35 PREMIÈRE SESSION

#### **Quels impacts des politiques de tarification sur l'organisation de l'offre de soins ?**

Animation

Gilles de MARGERIE, commissaire général de France Stratégie

Lise ROCHAIX, titulaire de la chaire Hospinnomics et professeur associé à PSE

Julien MOUSQUÈS, directeur de recherche à l'IRDES

Échanges avec la salle

### 15h05 PAUSE

### 15h30 DEUXIÈME SESSION

#### **Quel accès aux données individuelles ?**

Animation

Jean-Marc AUBERT, directeur de la DREES

#### **Exposé introductif**

Antoine BOZIO, directeur de l'Institut des politiques publiques (IPP)

#### **Table ronde**

Dominique POLTON, présidente de l'Institut national des données de santé (INDS)

Emmanuel BACRY, directeur de recherche à l'université Paris-Dauphine et professeur associé à l'École polytechnique

Tanvi DESAI, co-directrice de l'Administrative Data Research Network (ADRN) à l'université de l'Essex au Royaume-Uni

Antoine BOZIO, directeur de l'Institut des politiques publiques (IPP)

Échanges avec la salle



## RÉFÉRENCES À CONSULTER

- BOZIO A. et GEOFFARD P.-Y. (2017), *L'accès des chercheurs aux données administratives – État des lieux et propositions d'actions*, rapport au secrétaire d'État chargé de l'Industrie, du Numérique et de l'Innovation, groupe de travail du CNIS, mars.

